

## Description des conditions d'accès à l'installation de transbordement de la gare marchandises de Bâle Wolf

Auteur: CFF Cargo SA

Date: 10 septembre 2019

Chapitre		
1		
1.1	Introduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le présent document décrit l'installation de transbordement (terminal) de la gare marchandises de Bâle Wolf, en particulier les conditions d'accès et d'utilisation garantissant un accès non discriminatoire.</li> <li>- Le terminal de la gare marchandises de Bâle Wolf est principalement utilisé pour le transbordement d'unités de chargement (caisses mobiles, conteneurs maritimes, semi-remorques). D'autres prestations, telles que le stockage, l'approvisionnement en électricité, le pesage ou le traitement douanier, sont également proposées. Une liste exhaustive des prestations figure dans les prix et conditions de CFF Cargo SA (<a href="https://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html">https://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html</a>).</li> <li>- Le présent document est publié sous <a href="https://www.sbbcargo.com/fr/offre/prestations/trafic-combine/umschlagterminals.html">https://www.sbbcargo.com/fr/offre/prestations/trafic-combine/umschlagterminals.html</a> et mis à jour si nécessaire. La date de la version actuellement publiée est mentionnée.</li> </ul>
1.2	Exploitant de l'installation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation du terminal: CFF Cargo SA Bahnhofstrasse 12 CH-4600 Olten  Interlocuteur: Stefan Fiechter, manager des terminaux TC, +41 79 619 55 91, <a href="mailto:stefan.fiechter@sbbcargo.com">stefan.fiechter@sbbcargo.com</a></li> <li>- Opération de manœuvre: Le libre accès au réseau s'applique. Interlocuteur ETF au sein de CFF Cargo SA: Service clientèle, 0800 707 100 (depuis la Suisse) 00800 7227 2224 (depuis l'Europe), <a href="mailto:cargo@sbbcargo.com">cargo@sbbcargo.com</a>.</li> </ul>

1.3	Durée de validité des conditions d'utilisation; mise à jour	- Le présent document entre immédiatement en vigueur et sera actualisé en cas de besoin. La date de la dernière mise à jour est mentionnée.
2		
2.1	Désignation de la prestation	- Services proposés: Transbordement d'unités de chargement intermodales (caisses mobiles, conteneurs maritimes, semi-remorques) Stockage d'unités de chargement intermodales (chargées et vides) Autres prestations telles que l'approvisionnement en électricité, le pesage ou le traitement douanier  Une liste exhaustive des prestations figure dans les prix et conditions de CFF Cargo SA ( <a href="https://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html">https://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html</a> ).
3		
3.1	Liste de toutes les parties de l'installation	- 1 grue à portique - Capacité de stockage sur demande - 8 raccordements Reefer - 4 voies, longueur totale adaptée au transbordement: 840 mètres
3.2	Désignation de l'installation	- Gare marchandises de Bâle Wolf/groupe Z
3.2.1	Emplacement de l'installation	- Terminal de la gare marchandises de Bâle Wolf, St. Jakobs-Strasse 200, 4052 Bâle
3.2.2	Horaires d'ouverture	- Lundi-vendredi, 5h00-12h00/13h00-20h30; fermeture le samedi et le dimanche
3.2.3	Caractéristiques techniques	- Aucune indication
3.2.4	Modifications prévues au niveau du caractère technique de l'installation	- Aucune
4		
4.1	Tarifs des différentes prestations	- Transbordement: Caisses mobiles et conteneurs pour le trafic intérieur: CHF 45.– Semi-remorques pour le trafic intérieur: CHF 50.– Tous types de conteneurs pour le trafic international: CHF 56.– Transbordement sans transport ferroviaire: CHF 112.–

		- D'autres prestations sont indiquées dans les prix et conditions ( <a href="https://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html">https://www.sbbcargo.com/fr/centre-clients/documents/cg-annexes-au-contrat.html</a> ).																																			
4.2.	Remises	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Anzahl Umschläge</th> <th>0-9999</th> <th>ab 10'000 bis 19'999</th> <th>ab 20'000 bis 29'999</th> <th>ab 30'000 bis 39'999</th> <th>ab 40'000 bis 49'999</th> <th>ab 50'000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Binnen (Wechselbehälter, Container)</b></td> <td>CHF 45.00</td> <td>CHF 43.00</td> <td>CHF 41.00</td> <td>CHF 39.00</td> <td>CHF 37.00</td> <td>CHF 35.00</td> </tr> <tr> <td><b>Binnen (Trailer)</b></td> <td>CHF 50.00</td> <td>CHF 48.00</td> <td>CHF 46.00</td> <td>CHF 44.00</td> <td>CHF 42.00</td> <td>CHF 40.00</td> </tr> <tr> <td><b>International</b></td> <td>CHF 56.00</td> <td>CHF 54.00</td> <td>CHF 52.00</td> <td>CHF 50.00</td> <td>CHF 48.00</td> <td>CHF 46.00</td> </tr> <tr> <td><b>Kranung ohne Bahntransport</b></td> <td colspan="6">CHF 112.00</td> </tr> </tbody> </table> <p>- Des remises sont accordées en fonction de l'ensemble des prestations de transbordement commandées par un client auprès de tous les terminaux exploités par CFF Cargo.</p>	Anzahl Umschläge	0-9999	ab 10'000 bis 19'999	ab 20'000 bis 29'999	ab 30'000 bis 39'999	ab 40'000 bis 49'999	ab 50'000	<b>Binnen (Wechselbehälter, Container)</b>	CHF 45.00	CHF 43.00	CHF 41.00	CHF 39.00	CHF 37.00	CHF 35.00	<b>Binnen (Trailer)</b>	CHF 50.00	CHF 48.00	CHF 46.00	CHF 44.00	CHF 42.00	CHF 40.00	<b>International</b>	CHF 56.00	CHF 54.00	CHF 52.00	CHF 50.00	CHF 48.00	CHF 46.00	<b>Kranung ohne Bahntransport</b>	CHF 112.00					
Anzahl Umschläge	0-9999	ab 10'000 bis 19'999	ab 20'000 bis 29'999	ab 30'000 bis 39'999	ab 40'000 bis 49'999	ab 50'000																															
<b>Binnen (Wechselbehälter, Container)</b>	CHF 45.00	CHF 43.00	CHF 41.00	CHF 39.00	CHF 37.00	CHF 35.00																															
<b>Binnen (Trailer)</b>	CHF 50.00	CHF 48.00	CHF 46.00	CHF 44.00	CHF 42.00	CHF 40.00																															
<b>International</b>	CHF 56.00	CHF 54.00	CHF 52.00	CHF 50.00	CHF 48.00	CHF 46.00																															
<b>Kranung ohne Bahntransport</b>	CHF 112.00																																				
5	Conditions d'accès																																				
5.1	Exigences légales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès par le rail: l'accès au terminal de la gare marchandises de Bâle Wolf est garanti à toutes les ETF en concertation avec l'exploitant du terminal. Les demandes relatives à la traction et aux prestations du service de la manœuvre doivent être adressées aux ETF.</li> <li>- Accès par la route: l'accès au terminal de la gare marchandises de Bâle Wolf est garanti à toutes les entreprises de transport routier qui disposent d'un mandat valide et respectent le règlement intérieur.</li> </ul> <p>En outre, les conditions générales TC de CFF Cargo SA s'appliquent.</p>																																			
5.2	Conditions techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le transbordement d'unités de chargement: aucune condition particulière.</li> <li>- Si le transbordement s'effectue sur un wagon, les unités de chargement doivent porter le code ILU et la plaque de codification requis.</li> </ul>																																			
5.3	Opération de manœuvre au sein du terminal	- Cf. 5.1: accès par le rail.																																			
5.4	Systèmes informatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CFF Cargo ne fixe en principe aucune exigence particulière. L'utilisation de systèmes informatiques est clarifiée avec le client au cas par cas avant le début du transport.</li> <li>- En tant que société exploitante du terminal de la gare marchandises de Bâle Wolf, CFF Cargo SA est tenue de traiter les données des clients de manière confidentielle.</li> </ul>																																			
6	Attribution de capacités																																				
6.1	Demandes concernant l'utilisation du terminal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation via le rail: L'utilisation du terminal de la gare marchandises de Bâle Wolf est garantie à toutes les ETF en concertation avec l'exploitant du terminal. Les demandes relatives à la traction et aux prestations du service de la manœuvre doivent être adressées aux ETF.</li> </ul>																																			

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation via la route: L'utilisation du terminal de la gare marchandises de Bâle Wolf est garantie à toutes les entreprises de transport routier qui disposent d'un mandat valide et respectent le règlement intérieur.</li> </ul>
6.2	Affectation de capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une convention conclue par écrit selon le point 3.1 des conditions générales TC de CFF Cargo SA sert de base pour l'attribution de capacités de terminaux.</li> <li>- Il revient aux ETF de soumettre les demandes relatives aux capacités de terminaux pour le transbordement d'unités de chargement transportées sur des wagons. D'autres parties impliquées dans la création de valeur d'une solution logistique peuvent demander des informations mais ne reçoivent aucune réponse définitive.</li> <li>- Les demandes des ETF sont traitées dans l'ordre dans lequel elles parviennent par écrit à CFF Cargo, au manager des terminaux TC. Pour chaque nouvelle demande, la situation existante en termes de capacités représente la situation initiale. Sur cette base, CFF Cargo mettra tout en œuvre pour répondre positivement à la demande et proposera – dans la mesure du possible et si cela s'avère judicieux – des alternatives en cas de conflit avec des clients existants. Une prolongation des horaires d'ouverture, un renforcement des effectifs, une augmentation du nombre d'appareils de transbordement ou des mesures similaires se répercutant sur les coûts fixes ne peuvent pas être exigés par le demandeur. Néanmoins, ces éléments peuvent être convenus sur la base d'une prise en charge des coûts si les parties parviennent à un consensus à ce sujet.</li> <li>- Si CFF Cargo reçoit simultanément deux demandes non convenues, l'entreprise essaiera (de manière analogue à la procédure précitée) de trouver une solution en vue de satisfaire toutes les parties. Si cela n'est pas possible, CFF Cargo traitera en priorité les demandes qui offrent la promesse de contributions de couverture durablement plus élevées au terminal concerné.</li> <li>- Aucun créneau n'est attribué pour l'accès au terminal par la route. Le traitement se déroule selon le principe du «premier arrivé, premier servi».</li> </ul>
6.3	Restrictions de capacités prévues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les clients concernés sont informés directement et le plus tôt possible des restrictions de capacités prévues dans les terminaux.</li> </ul>
7	Informations complémentaires	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous trouverez de plus amples informations sous <a href="https://www.sbbcargo.com/fr/offre/prestations/trafic-combine/umschlagterminals.html">https://www.sbbcargo.com/fr/offre/prestations/trafic-combine/umschlagterminals.html</a>.</li> <li>- Toute entreprise considérant faire l'objet d'une discrimination en ce qui concerne l'utilisation du terminal de la gare marchandises de Bâle Wolf est priée de s'adresser à l'organisme suivant:  <i>Commission des chemins de fer RailCom</i> <i>Christoffelgasse 5</i> <i>3003 Berne</i> <a href="mailto:info@railcom.admin.ch">info@railcom.admin.ch</a>; 0041 58 463 13 00</li> </ul>